

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale
d'augmentation de la capacité de traitement de betteraves,
d'extension des périmètres d'épandage et d'irrigation
des Taillis à Très Courte Rotation (TTCR)
et modifications des prescriptions d'épandage et d'irrigation des TTCR
présentée par la Société CRISTAL UNION
dont le siège social se situe Route d'Arcis-sur-Aube à Villette-sur-Aube (10700)
pour leur Etablissement situé Route de Châlons- CS 70005
à Sillery (51500)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 21 septembre 2020 au mardi 20 octobre 2020 inclus** par arrêté préfectoral n° 2020-EP-94-IC en date du 16 juillet 2020 sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'augmentation de la capacité de traitement de betteraves, d'extension des périmètres d'épandage et d'irrigation des Taillis à Très Courte Rotation (TTCR) et modifications des prescriptions d'épandage et d'irrigation des TTCR présentée par la Société CRISTAL UNION dont le siège social se situe Route d'Arcis-sur-Aube à Villette-sur-Aube (10700) pour leur Etablissement situé Route de Châlons- CS 70005 à Sillery (51500).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de SILLERY**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00** ou adresser au préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires - SEEPR - Cellule Procédures Environnementales - 40, Boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr

Monsieur Jean-Claude BONNET, retraité de l'industrie pharmaceutique, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **lundi 21 septembre 2020** à la mairie de Sillery, de 9 h 00 à 12 h 00
- **mercredi 7 octobre 2020** à la mairie de Sillery, de 9 h 00 à 12 h 00
- **mardi 20 octobre 2020** à la mairie de Sillery, de 14 h 30 à 17 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne - service environnement, ou en mairie de Sillery (51), et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an.

Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Adeline BELLOY- par mail à l'adresse ahologne@crystal-union.fr ou par voie postale à CRISTAL UNION - Route de Châlons-en-Champagne - CS 70005 - 51500 SILLERY, ou à la Direction Départementale des territoires, par mail à l'adresse ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement, Eau et Préservation des Ressources - Cellule procédures environnementales - 40 bld Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

Châlons-en-Champagne le 17 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de la Cellule Procédures Environnementales
signé Vincent ROGER